

LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Après deux ans de discussions à San Francisco lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation mondiale, les représentants de 50 pays, dont le Canada, ont signé la Charte des Nations Unies. Le 24 octobre 1945, elle est entrée en vigueur.

La Charte a défini les objectifs fondamentaux des 51 membres fondateurs et de ceux qui ont rejoint depuis lors.

Les principes de la Charte sont :

- 1. Préserver les générations futures du danger de la guerre.
- 2. Promouvoir la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité.
- 3. Promouvoir le développement économique, social, culturel et éducatif.
- 4. Promouvoir le respect des droits de l'homme et de la dignité de tous.
- 5. Promouvoir le progrès social et le bien-être de tous les peuples.

DEUXIÈME PARTIE

ANNEXES